

Limited, de Montréal (Québec). Bâtiment d'emmagasinage et atelier d'entretien: coût estimatif \$230,000, contrat adjudgé pour \$226,770, le 2 décembre 1958, à la société *A. N. Bail Company Limited*, de Montréal (Québec). La salle de chaudières à vapeur qui, avec deux autres bâtiments, devait faire l'objet d'un seul contrat, au coût global de \$600,000, a été adjudgée. Pour ce seul bâtiment, le contrat, d'une valeur de \$268,194, a été accordé le 2 décembre 1958 à la société *Blainville Welding & Supplies Inc.*, de Sainte-Thérèse (Qué.). La centrale d'énergie, qui était visée elle aussi par l'estimation globale de \$600,000, a fait l'objet d'un contrat de \$225,420, accordé le 5 décembre 1958, à la *Doug. Bremner Construction Limited*, de Montréal (Qué.). Deux bâtiments d'ateliers,—il s'agit en réalité d'une buanderie et d'un atelier,—on été estimés à \$230,000; le contrat, de \$242,300, a été adjudgé le 9 décembre 1958 à la *Bee Construction Limited*, de Montréal (Québec). Installation d'aqueduc: un contrat a été adjudgé pour une partie de l'installation. Tout l'aqueduc était évalué à \$300,000. Le contrat en question est de \$34,900; il a été adjudgé le 12 janvier 1959 à la *McNamara (Quebec) Limited*, de Montréal (Qué.) Immeuble des cuisines et immeuble de la psychiatrie...

L'hon. M. Pickersgill: S'agit-il d'un seul immeuble?

L'hon. M. Fulton: Il y a deux immeubles. Celui des cuisines était évalué à \$225,000, et celui de la psychiatrie, à \$200,000, ce qui donne un total de \$425,000. Les deux ont fait l'objet d'un seul contrat, d'une valeur totale de \$419,985, adjudgé le 16 février 1959 à Tétrault et Frères Limitée, de Verdun (Québec). La cheminée circulaire en briques entrain aussi dans le total de \$600,000 mentionné précédemment. Un contrat a été adjudgé à la *Custodis Canadian Chimney Co. Ltd.*, de Toronto (Ontario), le 11 mai 1959, pour un montant de \$15,399. Par conséquent, le montant total des contrats concernant la nouvelle institution de Québec...

L'hon. M. Pickersgill: C'est-à-dire, celle de Saint-Vincent-de-Paul, n'est-ce pas?

L'hon. M. Fulton: Oui. Des contrats concernant la nouvelle institution de Québec ont été adjudgés pour la somme totale de \$3,378,812.

L'hon. M. Pickersgill: Comparativement à quelle estimation?

L'hon. M. Fulton: Tous les contrats n'ont pas été adjudgés. Le coût total prévu de l'institution est de \$4,790,000. Il reste à adjudger les contrats pour certains services. Le coût estimatif de l'édifice comprenant la salle

d'exercice, l'école et le laboratoire était établi à \$400,000. Je répète que bon nombre de canalisations et fils électriques, la quincaillerie, les appareils électriques et divers articles ne devaient être installés qu'une fois l'édifice parachevé. Leur coût prévu était de \$150,000. Il semble donc que des contrats dont le coût prévu est de \$550,000, plus le reste des canalisations, qui coûteront \$300,000,—soit au total \$850,000,—doivent encore être adjudgés. Nous croyons donc, en nous fondant sur les contrats adjudgés jusqu'à présent, que le coût total sera bien en deçà de ce qui avait été prévu.

L'hon. M. Pickersgill: Y a-t-il un contrat pour la climatisation?

L'hon. M. Fulton: Non.

M. le président suppléant: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Cela ne vise qu'un seul établissement.

L'hon. M. Fulton: Avec la permission de mon honorable ami, je continuerai de donner la liste. Le prochain ensemble de données intéresse la construction de bâtiments importants en voie d'aménagement, en 1958-1959, dans les établissements permanents existants. Le 30 septembre 1958, autorisation a été donnée pour l'aménagement d'une porcherie, bâtiment F-55, au pénitencier de Dorchester. Les matériaux doivent coûter au total \$50,000. Le travail est exécuté par les détenus.

L'hon. M. Pickersgill: Alors il est évident que le ministre a commis une erreur l'autre soir quand il a donné le chiffre de \$20,000. S'agissait-il d'une estimation?

L'hon. M. Fulton: Le premier chiffre que j'ai donné était celui du montant inscrit dans les prévisions de l'année.

L'hon. M. Pickersgill: Il faudra donc plus d'une année pour aménager cette porcherie?

L'hon. M. Fulton: Oui, c'est une grosse entreprise. Le pénitencier de Dorchester exploite une grande ferme; or l'une de ses principales exploitations est l'élevage des porcs. Je le répète, les travaux seront exécutés par les détenus, qui seront ainsi occupés. On ne s'attend pas de terminer cet aménagement cette année.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il nous dire à combien on prévoit que cette porcherie se montera?

L'hon. M. Fulton: Le coût est de \$50,000 pour les matériaux.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a-t-il dit \$50,000?

L'hon. M. Fulton: Oui, pour les matériaux.